



Comité Syndical du 16 décembre 2024

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h30

Le syndicat disposant de deux compétences, celles-ci figureront sous les abréviations suivantes :

AN = Aménagement Numérique / SON = Services et Outils Numériques

Collège EPCI

Étaient présents :

Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BAUCHE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Guillaume BOULAYE	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes Roumois Seine	Cédric BROUT	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Sandrine CALVARIO	Déléguée titulaire	AN	Votante
Seine Normandie Agglomération	Julien CANIN	Délégué titulaire	SON	Votant
Evreux Portes de Normandie	Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	AN	Votant
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Claude GEORGES	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Allain GUESDON	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe HALOT	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Frédéric HERBIN	Délégué titulaire	SON	Votant
Seine Normandie Agglomération	Pascal JOLLY	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Marie-Joëlle LENFANT	Déléguée titulaire	AN	Votante
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Ousmane NDIAYE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Déléguée titulaire	SON	Votante
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Max RONGRAIS	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	Nathalie THEBAULT	Déléguée titulaire	SON	Votante

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants (seulement ceux qui ont manifesté leur participation en raison de l'absence du titulaire) afin de vérifier l'atteinte du quorum.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum à atteindre	Présents	Quorum atteint	Pouvoir	Nb de voix
Aménagement numérique	23	12	17	oui	0	23
Services et outils numérique	32	17	14	non	0	24
Affaires communes	55	28	31	oui	0	47

Il est à noter que le quorum n'est pas atteint pour la compétence Services et outils numérique mais cela n'est pas problématique pour ce comité car aucune délibération n'est propre à cette compétence, les délibérations sont communes aux deux compétences sauf pour une qui concerne uniquement la compétence Aménagement numérique mais dont le quorum est atteint.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Comité :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité syndical
- Modification catalogue de service 1G
- Contribution des membres
- Autorisation crédit investissement 2025 BP & 1G
- Adhésion au GIP MIPIH-SIB

Premier rapport : Adoption du Procès-Verbal du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du Procès-Verbal du précédent Comité Syndical du 23 septembre 2024.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : Autorisation crédit investissement 2025 BP & 1G

M. GRAVELLE annonce que le quatrième rapport concerne une autorisation de crédit investissement 2025 sur le budget principal et le budget 1G.

M. GRAVELLE indique qu'il s'agit d'un point classique de fin d'année, en effet, n'ayant pas encore voté le budget à venir 2025, il est possible de délibérer pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article pour le budget principal et le budget annexe 1G.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième rapport : Adhésion au GIP MIPIH-SIB

M. GRAVELLE annonce que le cinquième rapport concerne une adhésion au futur GIP MIPIHSIB (fusion des GIP SIB et MIPIH au 01.01.2025).

M. GRAVELLE indique que depuis 2023, le syndicat propose à ses adhérents, une plateforme mutualisée d'administration électronique PACTE. À ce titre, le syndicat externalise une prestation d'hébergement auprès de la société KOESIO, et ce contrat arrive à échéance le 31 mai 2025.

M. GRAVELLE ajoute que ces deux opérateurs publics de services numériques présentent une valeur ajoutée pour l'Agence du numérique de l'Eure et ses solutions :

- Expérience et garantie dans l'hébergement de données personnelles sensibles (données de santé – certification HDS).
- Hébergement public, donc souveraineté de la donnée garantie.
- Connaissance du besoin des OPSN et des outils Libriciel (maintenance et support à leur catalogue).
- Tarification attractive.

Mme PREYRE souhaite savoir quel est le montant de cette adhésion.

Mme BRIGAND répond que l'adhésion est gratuite et qu'en terme de tarification, si sur la première année avec l'installation le tarif sera quasiment identique à celui proposé par KOESIO, à partir de l'année suivante, le syndicat fera une économie d'environ 14 000 €. De plus, il s'agit d'une prestation d'hébergement public et le SIB est un OPSN comme le syndicat, ce qui est un gage de confiance.

M. BLOUIN demande s'il s'agissait de la meilleure offre présentée lors de la consultation.

Mme BRIGAND précise que le fait de conventionner avec cet opérateur public permet de ne pas faire de consultation pour cette prestation.

M. LARGE demande si ENN a une visibilité sur la création du Data Center régional au travers du CRIAN.

M. GRAVELLE répond qu'il faut en faire la demande auprès du syndicat.

M. GRAVELLE souhaite évoquer le sujet de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) avec les membres du comité. Il indique que toutes les mairies ont reçu un courrier d'ENN informant des démarches à effectuer pour appeler cette redevance. Plusieurs communes ont pu récupérer une somme d'argent importante et non négligeable.

M. HADIDA ajoute que le syndicat accompagnera également les communes sur la récupération de redevance dû par les autres opérateurs.

M.HADIDA cède la parole à Mme BOINET pour faire un rapide point sur la campagne des P'tits Doudous.

Mme BOINET informe que le syndicat a pu récolter 1 tonne 320 kilos sur le territoire de la Communauté de communes du Pays du Neubourg dans le cadre de l'opération de récupération de câbles usagés au profit de l'association des P'tits Doudous de l'Eure. Pour le territoire de la Communauté de communes du Pays de Conches 1 tonne de câbles a été collectée et pour le territoire de l'Interco Normandie Sud Eure c'est à 1 tonne 760 kilos qui est collectée. Elle indique que le prochain EPCI où va se dérouler cette opération sera la Communauté de Communes de Roumois Seine, elle ajoute que tous les EPCI vont participer à cette opération.

Le bilan est très positif car, plus de 4 tonnes de câbles ont été récupérés sur 4 EPCI principalement grâce aux écoles, environ une vingtaine par EPCI, cela est très prometteur. Elle encourage les membres du comité à participer à cette belle opération.

M. HADIDA ajoute que cela est bénéfique également pour les écoles en faisant entrer le numérique dans les projets scolaires par la voie des déchets et du recyclage. Un prix est également remis aux 3 écoles qui ont récolté le plus grand nombre de câbles.

M. HADIDA cède la parole à Mme BRIGAND pour un point sur l'Agence et notamment le pack Cyber-Sécurité.

Mme BRIGAND indique que le pack sera commercialisé à partir du mois de mars 2025, il sera proposé à l'ensemble des adhérents. Il sera composé d'une sauvegarde de données des collectivités, d'un EDR et d'un SOC, d'un gestionnaire de mot de passe et d'un proxy pour sécuriser la navigation internet.

Concernant la tarification, elle sera de 14€ HT par mois pour un poste de travail, ce qui reste très attractif aujourd'hui avec des solutions qui correspondent vraiment aux besoins du plus grand nombre de nos adhérents.

M. BLOUIN souhaite plus de précisions concernant les tarifs.

Mme BRIGAND précise que pour la première année il y aura des frais d'installation qui seront de 100€ par poste (installation à distance) et le tarif mensuel sera bien de 14€ par mois par poste, offre très avantageuse grâce à la mutualisation.

Mme PREYRE souhaite savoir où sont sauvegardées les données et où se trouve le serveur.